

Objet : Missions du stagiaire et rôle du tuteur (de la tutrice) en lien avec les certifications du DEJEPS VTT

Cher(es) tuteur(trices),

Vous accueillez dans le cadre de son stage en structure professionnelle un stagiaire en formation DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain.

A ce titre, vous permettez à un(e) stagiaire d'effectuer ses heures de stage obligatoires dans le cadre de la formation, et vous bénéficiez d'un(e) encadrant(e) supplémentaire pour toutes vos activités d'encadrement VTT.

Les stagiaires en formation doivent valider 4 Unités capitalisables (UC) pour obtenir à la fin de leur cursus le diplôme. Parmi ces 4 UC, 3 sont en lien avec la structure de stage.

1. UC 1 et UC 2

*Description : « Le (la) candidat(e) transmet 3 semaines avant l'évaluation à l'Organisme de Formation (OF) un document écrit personnel de 20 pages minimum retraçant une expérience de **conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans le champ du VTT assortie de son évaluation**. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le (la) candidat(e) pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.*

Le stagiaire DEJEPS devra effectuer

1) une description complète de votre structure :

- Son fonctionnement, sa réglementation
- Ses activités : type d'activité, public accueilli, fréquence, répartition sur l'année...
- Ses moyens :
 - ressources humaines,
 - ressources matérielles
 - ressources financières
 - communication
 - terrains de pratique
 - partenaires
- Ses concurrents

2) Une présentation des missions réalisées dans votre structure et sa place au sein de l'organisation

3) Une analyse de votre structure : forces, faiblesses, opportunités, menaces, puis des axes d'amélioration

4) **Mettre en œuvre un projet de perfectionnement sportif de A à Z en tant que Concepteur et réalisateur du projet.** A ce titre, il devra pouvoir prendre une posture de chef de projet et consacrer une partie de son temps en stage à la conception et la réalisation de ce projet :

- a. Etude de l'opportunité (faisant référence à l'analyse du projet)
- b. Réalisation du cahier des charges du projet : moyens humains, financiers, matériels...
- c. Planification des tâches et distribution des rôles si le projet nécessite plusieurs intervenants
- d. Production d'un budget prévisionnel du projet, fixation du prix de vente, calcul du seuil de rentabilité
- e. Gestion de la logistique et construction du programme de perfectionnement : construction de la fiche technique de l'activité, communication du projet (interne et externe), gestion des inscriptions, construction de la fiche technique de l'activité

- f. Mener l'évaluation du projet de A à Z : objectifs du projet, indicateurs de réussite, critères de réussite, moyens d'évaluation à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs.

Des temps d'échange réguliers sont nécessaires entre le stagiaire et son tuteur de manière à suivre l'avancée de ce projet, et de pouvoir fournir au stagiaire les informations nécessaires à la bonne réalisation de celui-ci.

En tant que tuteur(trice), si vous repérez des difficultés pour la mise en œuvre de ce projet, il est important que vous puissiez en informer l'IFV de manière à trouver des solutions pour accompagner le stagiaire dans la réussite de son dossier.

2. UC 3

« L'épreuve se déroule en structure d'alternance pédagogique. Elle se compose d'une mise en situation professionnelle suivie d'un entretien. Avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un dossier de 20 pages maximum relatant un **cycle de 8 séances minimum avec un public d'au moins 4 pratiquants de + de 12 ans d'un niveau confirmé en VTT.**

- **Une séance d'entraînement ou de perfectionnement technique** : Cette épreuve est établie à partir de la conduite d'un cycle de perfectionnement sur un minimum de 8 séances. L'épreuve peut être organisée à partir de la 4ème séance du cycle. **Le candidat conduit cette séance de VTT pendant une durée de une à deux heures auprès d'un public d'au moins 4 pratiquants, de plus de 12 ans, d'un niveau confirmé en VTT.**

- Un entretien avec le jury de 45 minutes maximum : 15 minutes maximum au cours desquelles le candidat analyse et évalue sa séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques, ainsi que la pertinence de cette séance au sein d'u cycle d'entraînement ou de perfectionnement technique. 30 minutes au maximum au cours desquelles les évaluateurs échangent avec le candidat sur son projet d'entraînement ou de perfectionnement technique à partir du document susmentionné et d'**une séquence vidéo de 1 minute réalisée par le candidat au cours d'une des séances du cycle lui permettant de faire une analyse technique et biomécanique de l'un des pratiquants encadrés.** »

En tant que tuteur, une séance d'UC3 blanche est préconisée avant de convoquer les jury à son évaluation, au cours de laquelle vous pourrez conseiller le stagiaire sur les améliorations à apporter. L'Institut de formation du vélo demande aux tuteurs de nous transmettre le résultat de cette UC3 blanche avant le passage de son examen.

Focus sur le livret d'alternance :

Un livret d'alternance a été remis au stagiaire au démarrage de sa formation. C'est un outil d'échange entre vous et le stagiaire, mais également entre vous et le centre de formation.

Il se compose de plusieurs fiches d'évaluation à remplir conjointement avec le stagiaire à l'issue de 3 périodes :

- Période d'observation
- Période d'encadrement en binôme
- Période d'encadrement en autonomie

Un bilan final vous est également demandé. Le livret sera à remettre à l'organisme de formation en fin de stage.

Des feuilles d'émargement en stage sont également à signer à chaque présence du stagiaire et à retourner en fin de mois à l'organisme de formation par le stagiaire à sylvie@formation-velo.com. Seules ces feuilles de présence signées et tamponnées attestent la véracité des heures de stage effectuées.